

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal  
du 29 juin 2026 à 20h00

Nombre de conseillers : 27

Date de convocation : 23 juin 2026

Présents : 24

Procuration : 1

Absents : 3

Quorum : atteint

Sous la présidence de : Mme Michèle LECKLER, Maire

**Membres présents :** BAPST Luc, BASTIAN Thomas, CULET Sébastien, ECKERT Christian, ENNESSER Cathie, FISCHER Norbert, GOETZ Anne-Sophie, HANSEN Frédéric, KOHLER Virginie, KRETZ Brigitte, LAUFFENBURGER Evelyne, LIBS Sylvain, LORENTZ Jean-Marc, LUBREZ Vanessa, LUDWIG Philippe, MICHEL Xavier, PFISTER Muriel, POLIFKE Estelle, RICHARD André, ROESSLER Sabine, SCHWAB Véronique, SCHWENTZEL Martin, WIMMER Gaëlle

**Membres excusés :** HORNECKER Sandrine, CECCONI Mario a donné procuration à LUDWIG Philippe, SIMON Laurence

**Membre absent non excusé :** /

## 2026-61. AVIS DE LA COMMUNE SUR LE RENOUVELLEMENT DU PLAN DE GESTION DES OPERATIONS DE DRAGAGE DU RHIN (PGPOD)

Comme tous les cours d'eau, le Rhin transporte des sédiments issus de l'érosion et de la production végétale de son bassin versant. Une partie de ces sédiments se dépose dans les zones de faibles vitesses du chenal de navigation. Ces dépôts réduisent la profondeur du canal et peuvent devenir au fil du temps un obstacle au transport fluvial. Ainsi, ils doivent faire l'objet de dragages

Sur le Rhin français, de Huningue à Lauterbourg, l'entretien par dragage est réalisé par quatre opérateurs, chargés chacun d'un périmètre d'exploitation défini par la réglementation :

1. Electricité de France (EDF),
2. Port Autonome de Strasbourg (le PAS),
3. Voies Navigables de France (VNF),
4. "Wasserstraßen- und Schifffahrtsamt Rhein" (WSA Fribourg)

Les PGPOD actuels prennent fin en novembre 2025 (avec prolongation d'un an pour EDF et VNF). C'est pourquoi de nouveaux PGPOD sont préparés par chaque opérateur du Rhin pour la période 2025-2035, exception faite du WSA qui n'a pas identifié de besoin de dragage dans les 10 ans à venir.

Pour le renouvellement des opérations de dragages sur le Rhin, EDF, VNF et le PAS ont déposé, en novembre 2024, des dossiers de demandes d'autorisation environnementale. Les compléments apportés le 31 mars 2026 permettent de soumettre le dossier à examen et consultation.

Dans ce cadre et conformément à l'article R 181-18 du code de l'environnement, **l'avis de la commune est sollicité** sur les dossiers d'autorisation environnementale précités. L'étude d'impact est commune aux trois dossiers, ainsi, il est possible de donner un seul avis pour les trois dossiers. Ensuite, afin d'améliorer l'information et la participation du public, une enquête publique unique sera organisée pour les trois demandes d'autorisations environnementales, en application de l'article L.123-6 I. alinéa 2 du Code de l'environnement.

Le conseil municipal,

Après délibération,

- ▶ **DONNE UN AVIS FAVORABLE** aux Plans de Gestion des Opérations de Dragage du Rhin présentés par EDF, le PAS et VNF.

Accusé de réception en préfecture  
067-216703785-20260629-2026-61-DE  
Date de télétransmission : 03/07/2026  
Date de réception préfecture : 03/07/2026

**Adopté à l'unanimité.**

Pour copie conforme

Fait à Plobsheim, le 01 juillet 2026

Michèle LECKLER, maire

Florian RISPAL, secrétaire de séance

